Communiqué de presse : La concentration des dépenses de soins de santé souligne l’importance de la solidarité - 31/10/2025

Les dépenses de soins de santé ne sont pas uniformément réparties parmi la population : elles se concentrent dans une petite partie de celle-ci. Sans un système de soins de santé solidaire qui mutualise les ressources au moyen de cotisations sociales, les conséquences financières pourraient être désastreuses pour le patient. En 2022, l’assurance maladie obligatoire belge a en effet supporté 58 % de l’ensemble des dépenses pour 5 % de la population. C’est ce qui ressort d’une étude de l’Agence Intermutualiste (AIM). Cette analyse souligne, s’il en était besoin, l’intérêt, voire la nécessité de la sécurité sociale.

En 2022, l’assurance maladie en Belgique a dépensé 37,2 milliards d’euros en soins de santé et en médicaments. Parmi ce montant, 57,6 % soit quelque 21,5 milliards d’euros, ont été consacrés aux soins de santé de 5 % de la population. Le taux de concentration des dépenses est en augmentation depuis 2012 : il s’élevait alors à 53 % des dépenses. C’est surtout la concentration des médicaments qui est élevée, à savoir 73,5 % des dépenses.

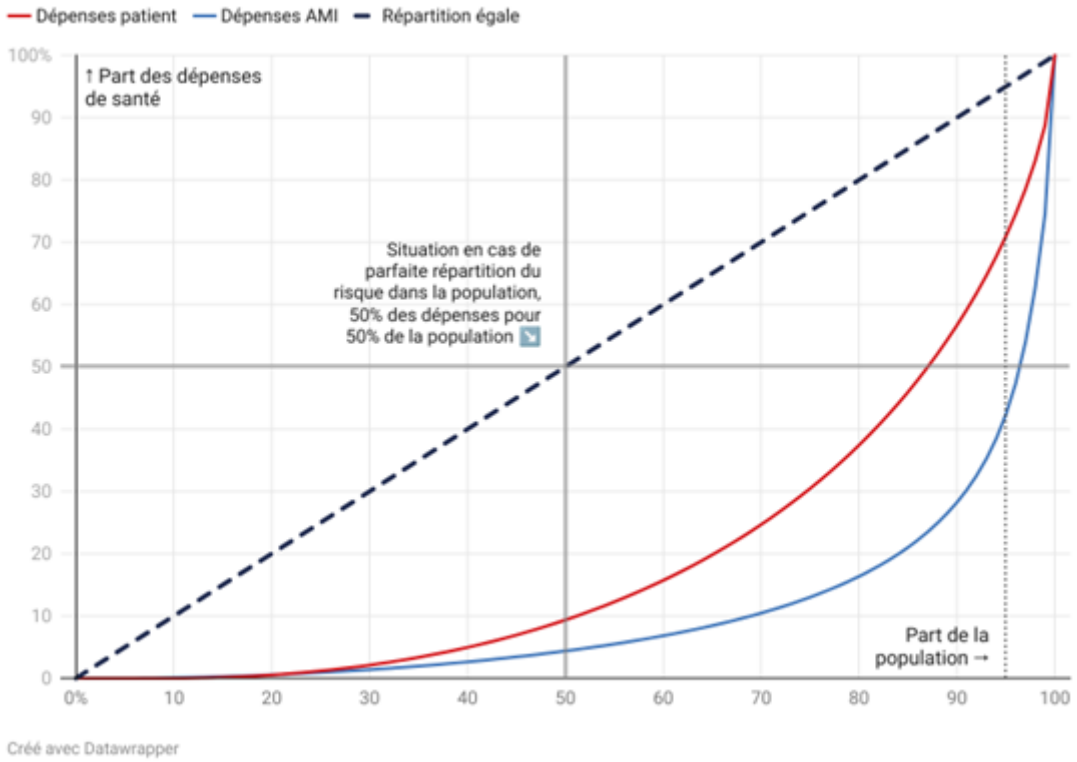

Ces pourcentages soulignent l'importance de la sécurité sociale. L'assurance maladie a couvert au moins 14 000 euros par patient parmi les 5 % de la population qui ont les plus grands besoins médicaux. On dépasse même la barre des 100 000 euros parmi 1 % de la population.

La concentration s'observe, dans une moindre mesure, dans la part personnelle (tickets modérateurs) que les patients déboursent eux-mêmes. Le mécanisme du maximum à facturer plafonne le montant du ticket modérateur qu'un ménage peut être amené à payer par année. Parmi les 1,8 milliards d'euros de tickets modérateurs déboursés par les patients en Belgique, 29,1 % concernaient 5 % de la population. Ce taux est lui aussi plus élevé que 10 ans auparavant : il s'élevait alors à 25 %.

En outre, ces chiffrent ne comprennent pas les frais supplémentaires. Ainsi, les prestations de soins de santé qui ne sont pas remboursées par l'assurance maladie et les suppléments ne figurent pas dans les chiffres.

Pour plus d'information ou pour solliciter une interview avec les chercheurs :
Sofie Vanassche – 0478 438 726

P.-S.

- Rapport AIM - Courbes de concentration des dépenses de santé en 2022